

Marssac Info

Journal Municipal d'information

Novembre 2020 - N° 106



**Je soutiens mon
commerce local**



**Plus que jamais, Marssac
soutient son commerce de
proximité !**

Nous voici entrés dans une nouvelle période de confinement. Entre protection, solidarité et économie, il nous faut faire avec de nouvelles restrictions et de nouvelles manières de consommer...

Commerçants, si vous avez mis en place des procédures particulières pour continuer à servir vos clients, si vous avez adapté vos locaux, si vous proposez de nouveaux services...

Faites-vous connaître auprès de l'accueil de la Mairie.

Tél 05 63 55 40 47 - accueil@marssac-sur-tarn.fr

N'hésitez-pas à nous faire parvenir aussi des photos illustratives de votre travail.

Nous relayerons, au fur et à mesure, sur le site de la Mairie et sur notre page Facebook, toutes vos initiatives.

Vous trouverez également en page 7 de votre Marssac Info un appel à solidarité pour toutes les Marssacoises et les Marssacois. Que vous ayez besoin d'aide durant ce nouveau confinement (solitude, livraison de courses, etc...) ou que vous soyez disponibles pour apporter votre aide aux plus fragiles, faites-vous connaître auprès de la Mairie afin qu'ensemble, nous ne laissions personne dans le besoin.

Ensemble et solidaires, prenons soin de nous, prenons soin des autres.

Bien à vous.
Anne-Marie Rosé

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Nouveau : du massage bien-être à Marssac	p 5
Grrrrrr	p 5
A l'heure ou nous imprimons : spécial confinement	p 6
Un enfant, un arbre	p 7
Appel à solidarité	p 7
Les projets de fin d'année au centre chorégraphique Duolab	p 8
Marché de Noël : « Artistic Noël »	p 9
La Coupe de France est toujours magique	p 10
Joli succès pour le passé de Marssac	p 10
Des aides pour les entreprises en difficulté	p 11
Pour ne pas oublier le message d'Octobre rose	p 11
Compte rendu du Conseil Municipal	p 12 à 14
Et si vous vous lanciez dans la BD ?	p 15
Numéros utiles	p 15
Rando zéro déchet	p 16 à 18
Des toutounettes à Marssac, qu'on se le dise !	p 19
Vous nous avez posé la question	p 19
Paroles de soignants	p 20

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Une assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à redaction@letarnlibre.com

Envoyez vos articles et vos photos à communication@marssac-sur-tarn.fr

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

communication@marssac-sur-tarn.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Vidage de la bache incendie de la Vialette

Malgré la présence d'une clôture de 2 m tout alentour, la bache incendie de la zone de la Vialette s'est trouvée la cible de personnes irresponsables qui l'ont fortement endommagée en y jetant roues de vélo, barres de fer, blocs béton, boîte à vitesse et autres...



Afin de permettre sa réparation, la mairie a mandaté la société Bruel qui est intervenue pour finir de la vider et évacuer tous les déchets. Une fois la bache asséchée, les trous seront rebouchés.



Opération élagage

Vingt-deux platanes ont été élagués ce mois-ci, deux place de la ville vieille, trois place de la chapelle, seize dans l'allée des platanes et le dernier rue de la gare. Un charme, situé sur l'îlot de la poste, a été également élagué.



Clin d'œil d'un promeneur photographe

Après la taille des arbres, allée des platanes, dans le vieux Marssac... Surprise ! Les feuilles disparues, une arche se révèle, pont de branches lancé de part et d'autre de la rue. Comme un signe de solidarité dans cette période si difficile...

Votre article dans le prochain Marssac Info de décembre ?

à envoyer avant le 15 novembre 2020
à communication@marssac-sur-tarn.fr

Pas de fichiers en PDF / Textes sous word
Photos en JPEG

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris).
Merci de votre compréhension.

Les travaux sur notre commune



Travaux de voirie

Des travaux de voirie ont été programmés au Clos fleuri. Rue des mimosas, c'est une bordure de trottoir détériorée par le temps qui vient d'être réparée par les agents de l'agglomération. Des travaux sont également prévus pour remettre en état la placette de la rue des Rosiers.



Des pensées pour égayer l'hiver

Ce ne sont pas moins de 200 tapis de fleurs qui ont été installés par nos agents municipaux dans les massifs de la place du Barry et de la mairie ainsi qu'au rond-point des Trincades. De quoi apporter couleur et chaleur bienvenues à l'approche de l'hiver.



Bientôt, de nouveaux bancs sur la commune

Nos agents municipaux n'ont pas chômé et le coulage des dalles est aujourd'hui terminé. Si le temps le permet, la phase d'installation pourra démarrer rapidement.



Dépôt sauvage évacué chemin de la Barrabié

Il y avait là gravas, laine de roche, déchets verts... La mairie a tout évacué en déchèterie. Il nous en a coûté plus de 1000€ rien qu'en traitement des déchets ! Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Nouveau : du massage bien-être à Marssac

Praticienne en massage bien-être, j'ai choisi d'ouvrir un cabinet à Marssac sur Tarn après 3 années de prestations à domicile dans l'ouest parisien.

C'est avec plaisir que je vous propose un moment de relaxation et de détente, à travers différentes techniques de massage bien-être : californien, ayurvédique, suédois, et relances énergétiques chinoises.

Pour les futures mamans, je possède également une spécialité en massage prénatal.

Des prestations en entreprise sont également possibles, notamment avec le massage AMMA assis qui se pratique habillé sur chaise ergonomique. Un massage à la fois déstressant et énergisant d'une durée de quinze à vingt minutes, juste le temps d'une pause !

A chacun son massage !

Accordez-vous dès maintenant un moment privilégié pour vous permettre de lâcher prise un instant, libérer vos tensions (physiques et mentales) et vous ressourcer.

Pour cela n'hésitez pas à me contacter pour plus

d'informations ou pour prendre rendez-vous. Je me ferai un plaisir de vous recevoir au cabinet, ou vous rencontrer à votre domicile.

A très bientôt.

Mélanie Lablonde, praticienne en massage bien-être
1 allée des platanes, 81150 Marssac sur Tarn,
07 69 44 38 78,
Facebook : Mélanie massage bien-être



Grrrrrr !

En ces temps de Covid, les injonctions à la solidarité sont nombreuses, quotidiennes, permanentes...

Mais rien ne sert de faire de grandes phrases, de se répandre sur les réseaux sociaux ou d'applaudir à 20h si nous ne sommes pas capables d'une solidarité de proximité, d'une solidarité de voisinage, d'une solidarité de tous les jours.

Comme d'autres, j'ai été scandalisée par cette photo prise par un Marssacois aux abords du stade et je tenais à le partager avec vous.

Anne-Marie Rosé



Suivez-nous
 sur facebook :
Marssac sur Tarn

Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
 sur : www.marssac-sur-tarn.fr



A l'heure ou nous imprimons...



Du côté de la Mairie

Votre mairie vous accueille du lundi au samedi matin aux horaires habituels.

Comme au précédent confinement des **attestations de déplacement dérogatoires** sont mises à votre disposition gratuitement.

Les collectes des déchets verts et des encombrants sont maintenues.

Le **CCAS** reste à la disposition des personnes en difficultés. Plus d'info au 05 63 55 40 47

Du côté de l'Agglomération

Les transports urbains continuent de fonctionner pour permettre aux salariés et aux scolaires de se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude.

Les services du transport des personnes à mobilité réduite et du transport à la demande sont assurés. (Tous renseignements au 05 63 76 05 05).

La collecte des ordures ménagères est assurée.

La déchèterie de Saint-Juéry et celle de Gaillaguès à Albi sont ouvertes. La compostière de Ranteil est aussi ouverte.

Du côté de l'école

Les écoles maternelle et élémentaire accueillent les enfants dans le respect du nouveau protocole sanitaire renforcé : port du masque obligatoire en classe et à l'extérieur, tant pour les enseignants et ATSEM que pour les élèves à partir de 6 ans, lavage des mains et ventilation des classes plus fréquente, limitation du brassage des élèves, nettoyage et désinfection des locaux et matériel plus fréquents. Ce protocole s'applique également au service de restauration scolaire.

IMPORTANT

Par décret du 30 octobre 2020 de Madame la Préfète du Tarn, et jusqu'au 1er décembre 2020, le port du masque est rendu obligatoire pour tous les regroupements (groupe de 2 personnes ou plus) donnant lieu à conversation sur la voie publique.

En conséquence la mairie demande instamment aux parents d'élèves qui sont nombreux à se rassembler devant les écoles aux heures de rentrée et de sortie de classes de respecter strictement la consigne du décret.

Pour les services de livraison des repas à domicile

Vous pouvez vous adresser à
La cuisine centrale d'Albi, contact : 05 63 55 40 47
La cuisine centrale – Maison de retraite Saint-François, à Cadalen, contact : 05 63 33 01 80
Le Pôle des aînés ruraux du pays Lillois – Lisle/Tarn, contact : 05 63 41 18 30

Pour la livraison des courses à domicile

Vous pouvez contacter le Carrefour Express de la zone de la Vialette au 05 63 41 18 30 ou le magasin Vival de l'avenue d'Albi au 05 63 47 13 64 (livraison dans le périmètre de l'église).



Du côté du marché

Le marché du vendredi reste ouvert.

Durant les fêtes, il se tiendra, exceptionnellement les jeudis 24 et 31 décembre.



Le bureau de Poste est à nouveau ouvert.



« Un enfant, un arbre » toujours plus d'arbres plantés à Marssac !

S'il est une jolie cérémonie, c'est bien celle de «Un arbre, un enfant» au cours de laquelle chaque nouveau-né se voit attribuer un arbre dont il devient le parrain. Pour l'année 2019, Lila, Matys et Léa se sont vus attribuer chacun 1 frêne. Elise, Maxence, Cassandre, Yoni, Lorena et Tialetagi sont devenus les parrains de 6 arbres fruitiers, Léonie, Linley, Tom, et Emmie de 4 érables. Tobias, d'un lilas des indes, Léana d'un liquidambar et Noa d'un magnolia.

Tous les arbres ont été plantés par nos agents ce mois-ci, un peu partout dans Marssac. Chacun porte une étiquette au nom de son parrain. Vous pourrez les retrouver rue Charcot, rue de plaisance, impasse du verger, rue Lilian Doire, rue des Trincades, au lotissement du Pastel, à l'aire de jeux Tonimarié, à la crèche et au complexe omnisports.

Appel à solidarité

**Vous avez besoin d'aide
ou vous souhaitez
proposer votre aide...
faites-vous connaître !**

Durant cette période, la solidarité entre tous doit jouer à fond! Forts de notre expérience des mois de mars et d'avril derniers, nous lançons à nouveau un appel à tous ceux qui auraient besoin d'aide pour traverser au mieux cette période et à tous ceux qui sont prêts à se porter volontaires pour leur venir en aide (contact régulier par téléphone, faire ou livrer des courses, prendre des nouvelles, etc...)

Vous êtes dans l'un ou l'autre cas, faites-vous connaître.

Si vous avez des disponibilités, si vous souhaitez donnez de votre temps, inscrivez-vous ! Ensemble et solidaires nous vaincrons ce virus.

Coupon réponse à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Appel à solidarité

Vous avez besoin d'aide

Vous souhaitez proposer votre aide

Cochez la case qui correspond à votre cas

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Mail _____

Fixe _____

Portable _____

Vos disponibilités
(pour les aidants) _____

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez vous inscrire par téléphone au
05 63 55 40 47
ou par mail, à
accueil@marssac-sur-tarn.fr.

Les projets de fin d'année au centre chorégraphique Duolab

Toutes informations données dans cet article sous réserve de décision préfectorale.

L'année 2020 se termine et les projets continuent à se mettre en place au Centre Chorégraphique Duolab.

Comme les années précédentes, nos élèves auront l'opportunité d'assister à trois spectacles à des tarifs très préférentiels grâce à notre partenariat avec la Scène Nationale d'Albi. Le premier aura lieu le mardi 17 novembre à 19H : NOMAD, chorégraphié par Sidi Larbi Cherkaoui. Les deux autres spectacles sont programmés pour les mois de mars et avril. Ces sorties spectacles permettent à nos adhérents de découvrir divers horizons, de nouveaux univers, de cultiver et d'enrichir leur danse par le biais de spectacles de qualités avec des danseurs et chorégraphes professionnels reconnus dans le domaine de la danse.

Depuis décembre 2018, l'association a créé des objets et vêtements à l'effigie de Duolab. Après les tote bags, les sweats à capuche, c'est au tour des masques lavables d'intégrer le Shop de Duolab. Créés par Sport'R, ceux-ci sont mis en vente par l'association depuis fin octobre.

L'équipe du Centre, engagée à proposer divers projets

Enfin, pour terminer cette année difficile de la plus belle des manières, l'association organise un spectacle de Noël où les élèves auront plaisir à monter sur scène pour une démonstration du travail effectué depuis la rentrée de septembre. Les élèves ont plus que jamais besoin de vos applaudissements, meilleure récompense pour un danseur ! Le spectacle se tiendra le samedi 19 décembre à 18H (sous réserve de décision préfectorale) à la salle des fêtes de Marssac (Participation libre).

En attendant, les cours continuent...

Malgré l'instauration du confinement et la fermeture des salles communales de Marssac, les professeurs et les membres du bureau ont mis tout en œuvre pour maintenir tous les cours en présentiel à la salle de Terssac, ZA Brouillac et continuer à satisfaire leurs adhérents. Un planning provisoire a donc été mis en place et sera effectif pendant toute la durée du confinement. Continuons à partager, échanger, danser, transpirer ENSEMBLE ! Nous en avons bien besoin, d'autant plus dans une période telle que celle que nous traversons...



à ses adhérents dans le but de diversifier leur culture de la danse et chorégraphique, organise sa première Masterclass de la saison 2020-2021 !

Le dimanche 6 décembre, le Centre accueillera Kyini, professeur toulousain reconnu et populaire pour son talent de chorégraphe ! Il dispensera 2 cours : Street Jazz de 15H à 16H30 et Commercial Girly de 16H45 à 18H15. (1 cours : 20€ / 2 cours : 35€. Réduction de 5€ sur le total pour les élèves du Centre).

Les inscriptions sont ouvertes (par téléphone ou mail). Ne tardez pas, les places sont limitées !

Pour toutes demandes de renseignements/inscriptions, contactez-nous à l'adresse mail : duolab.tempsdanse@gmail.com ou par téléphone au 06 44 24 69 80.

**Vous pouvez également suivre toutes les actualités de l'école : www.duolab-tempsdanse.fr
Facebook : Centre Chorégraphique Duolab
Instagram : @centre_choregraphique_duolab**

Marché de Noël : « Artistic Noël »

Toutes informations données dans cet article sous réserve de décision préfectorale.



Comme chaque année, la manifestation «Artistic Noël» aura lieu le dimanche 6 décembre (sous réserve de décision préfectorale) de 10h à 17h mais cette année en extérieur et sur la place du Barry à Marssac. Dans le respect des règles sanitaires en vigueur (Port du masque obligatoire).

Le marché de Noël est présent sur Marssac depuis de nombreuses années, vous pourrez y découvrir divers stands d'artisans créateurs ainsi que des producteurs locaux qui vous proposeront des cadeaux originaux pour les fêtes de Noël.

Cette année encore, c'est l'association «les Amis de l'Ecole» qui tiendra le rôle d'organisatrice afin de récolter des fonds pour l'école de Marssac avec l'aide de l'association des commerçants de Marssac, que nous remercions.

Un stand restauration/buvette sur place et à emporter sera proposé avec tout le protocole sanitaire adapté.

Pour plus de renseignements sur le marché de Noël, n'hésitez pas à nous contacter, quelques places seront peut-être encore disponibles si vous souhaitez exposer.

Cette année encore, vous pourrez également venir récupérer votre sapin de Noël que vous aurez au préalable commandé par le biais du bon de commande ci-dessous (ou avec ceux mis à disposition chez nos commerçants) à nous retourner avant le lundi 23 novembre 2020 (dernier délai).

L'enveloppe (au nom des Amis de l'Ecole) contenant le bon de commande et votre chèque à l'ordre des Amis de l'Ecole de Marssac est à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Tout bon de commande joint sans règlement ou hors délai, ne sera pas pris en compte.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Mme Fernandez Sandra au 06 98 04 54 78 (SMS de préférence)



Bon de commande

Vente de sapins de Noël organisée par Les Amis de l'Ecole

Date limite de commande
lundi 23 novembre

Distribution
le 6 décembre au marché de Noël
de 10h à 17h

Le Nordmann, N°1 des ventes en France
Sapin le plus majestueux, vert bleuté
brillant, ne perd pas ses aiguilles, port
dense et à forme régulière.

**Bon de commande et Chèque à l'ordre
des Amis de l'école,**
à envoyer à
Mairie de Marssac
2 rue Tonimarié
81150 Marssac

Contact
Sandra Fernandez 06 98 04 54 78

Bon de commande

Nom
Prénom
Téléphone
E-mail

Taille	Tarif	Quantité	Total
Nordmann 100/130 cm	20 euros		
Nordmann 130/160 cm	25 euros		
Nordmann 170/200 cm	32 euros		
Bûche (support naturel)	2,50 euros		
Montant total			

La Coupe de France est toujours magique

Bien sûr, il y a toujours ceux qui doutent lorsqu'on évoque le stade D. Gach de Marssac et la magie de la coupe de France. Et pourtant, il est difficile d'imaginer des joueurs marssacois tristes, empruntés et maladroits lors du 4^{ème} tour de coupe de France à Graulhet Benfica et ceux qui quinze jours plus tard entrent sur la pelouse de D. Gach pour jouer contre le club d'Alberes-Argeles qui évolue en nationale 3.

Bien entendu, les argelésiens ont largement dominé la rencontre mais nos marssacois ont su résister et surtout marquer deux buts étonnants pour amener les visiteurs à la fatidique séance de penaltys.

Après Blagnac, c'était déjà un autre miracle. Et ce qui va se passer au cours de cet exercice relève aussi de la magie avec un gardien, Florian Frede qui va arrêter une nouvelle fois les deux premiers penaltys, marquer le 4^{ème} d'une panenka (vous pouvez aller voir sur internet) et ouvrir la voie royale à son collègue, Marianna pour marquer le cinquième penalty vainqueur sous les ovations de tout le public marssacois. On ne peut plus maintenant douter qu'il se passe toujours quelque chose au stade D. Gach entre les marssacois et la coupe de France.

Le sixième tour va amener les marssacois à Paulhan-Pézenas dans l'Hérault avec les marssacois dans le rôle du grand favori en espérant que la magie continue à fonctionner même à l'extérieur.

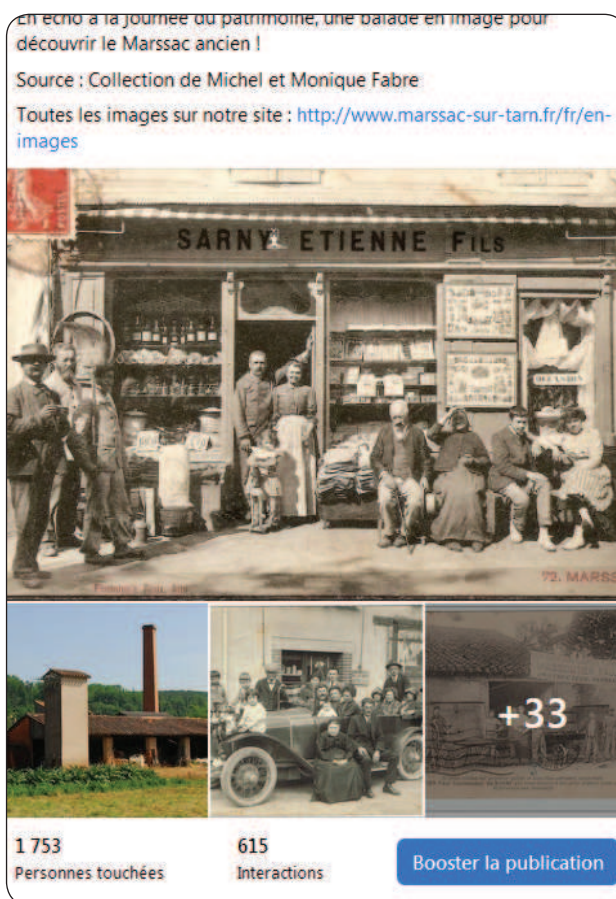


Votre article dans le prochain Marssac Info de décembre ?

à envoyer avant le 15 novembre 2020
à communication@marssac-sur-tarn.fr

**Pas de fichiers en PDF / Textes sous word
Photos en JPEG**

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris).
Merci de votre compréhension.



Joli succès pour le passé de Marssac

Dans le cadre des journées du patrimoine, la municipalité avait souhaité partager avec vous le fond de vieilles cartes postales témoins du Marssac d'antan.

Après leur publication dans le Marssac Info, ces cartes, numérisées, ont été postées sur le site de la Mairie ainsi que sur la page officielle Facebook de la commune.

A ce jour, vous êtes plus de 1 700 à vous êtes replongés dans notre passé commun.



Suivez-nous sur
facebook :
Marssac sur Tarn

Des aides pour les entreprises en difficulté

Ce 2 novembre, Madame la préfète du Tarn nous a communiqué les informations et les liens suivants :

Dans le contexte de crise sanitaire, de nombreuses aides peuvent être accordées aux entreprises qui en subissent les conséquences. Des aides sont aussi mobilisables dans le cadre du plan France relance.

Pour les entreprises en difficulté, un rubrique a été créée sur le site internet de la préfecture (<http://www.tarn.gouv.fr/>) accessible en cliquant sur le lien : Entreprises en difficulté

Les entreprises peuvent y trouver des informations, des liens utiles ainsi qu'une fiche de saisine unique de

la commission des chefs de services financiers (CCSF) et du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

Concernant le plan de relance «France Relance» : une rubrique dédiée est également disponible sur le site de la préfecture (cliquer sur le lien) : France Relance dans le Tarn

Des informations relatives notamment aux priorités du plan, aux mesures sectorielles et aux mesures destinées aux jeunes y figurent.

Pour ne pas oublier le message d'Octobre rose !

Tous les ans, partout en France, la campagne d'Octobre Rose permet de sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein, première cause de mortalité par cancer chez les femmes et de récolter des fonds pour la recherche médicale et scientifique. Mais, cette année, la crise sanitaire a compliqué les choses. Beaucoup d'animations ont dû être annulées et le message d'Octobre Rose s'est trouvé moins relayé dans la population.

Le constat est fait, pour 2020, que les femmes sont moins allées se faire dépister à cause du coronavirus. Alors relayons partout autour de nous ces quelques messages, même et surtout en temps de covid !



Balade Octobre Rose 2019, Marssac et Castelnau de Lévis

**Ce cancer est l'un de ceux qui se soignent le mieux en France !
Ne l'oublions pas.**



1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein au cours de sa vie

Le taux de guérison à 5 ans est de 99% lorsque ce cancer est pris en charge à un stade précoce

Les femmes âgées de 50 à 74 ans doivent pratiquer une mammographie tous les 2 ans

- CONSEIL MUNICIPAL n° 20/05 -

Compte-rendu de séance
Séance du 10 juillet 2020
19 h 30

L'an deux mille vingt et le dix juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de l'ancienne cantine en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Adjoint. Charlotte ANDRÉ, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Jean GUILHEM, Pierre MAZURIER, Sabine MEKHFI, Laurence MOULIS, Pascal PECHARMAN, Mélanie RAMOS, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Michel GASC représenté par Myriam DELARUE
Véronique GUITTARD représentée par Jean GUILHEM
Joël LOUP représenté par Anne-Marie ROSÉ
Lydie PICARONIE représentée par Jean-Pierre CASSAGNES
Thierry STEFANON représenté par Philippe SARDA

Absents excusés : David BITON, Fanny BOULZE.

Secrétaire de séance : Myriam DELARUE

Date de convocation : 6 juillet 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

ZAC du Bourdelas

1. Thémélia : Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2020

Élection des délégués

2. Élection des délégués aux sénatoriales

Finances

3. Indemnités des élus

4. Demande de subvention DETR

1 – ZAC DU BOURDELAS : THEMELIA - Approbation du Compte Rendu d'Activité 2019 (C.R.A.C. 2019)

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Thémélia est tenue de présenter tous les ans le Compte Rendu annuel d'Activité de l'année écoulée de la ZAC le Bourdelas. Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du CGCT, ce dernier doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le compte-rendu d'activité pour l'année 2019 a été envoyé par courrier électronique aux élus le 07 juillet 2020. Par ailleurs le représentant de Thémélia a présenté aux élus les éléments du compte-rendu préalablement à la séance du conseil et répondu à toutes les questions posées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2019.

2 – Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Extrait du procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

En application des articles L.283 à L. 293 et R. 131 à R.148 du code électoral, le conseil municipal de la commune de Marssac sur Tarn s'est réuni ce jour pour élire les délégués qui seront amenés à voter aux élections sénatoriales.

1.Mise en place du bureau électoral

Madame Anne-Marie ROSÉ, maire a ouvert la séance. Madame Myriam DELARUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Madame le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt et un conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Elle a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs Pierre MAZURIER et Gilbert ROCHE pour les plus âgés et Mesdames Laurence MOULIS et Mélanie RAMOS, pour les plus jeunes.

2. Mode de scrutin

Madame le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel

Elle a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Elle a aussi indiqué que, conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire sept (7) délégués et quatre (4) suppléants, et que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués

et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de cette liste de candidats a été joint au procès-verbal.

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1 Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	21
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	21

Indiquer le nom de la liste ou du candidat tête de liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)

Liste unique	
Suffrages obtenus	21
Nombre de délégués obtenus	7
Nombre de suppléants obtenus	4

4.2 Proclamation des élus

Madame le maire a proclamé élus délégués les sept premiers candidats de la liste, dans l'ordre de présentation, à savoir :

Mme Anne-Marie ROSÉ
M. Jean-Pierre CASSAGNES
Mme Lydie PICARONIE
M. Jean GUILHEM
Mme Marie-Véronique DROUARD-GUIET
M. Philippe SARDA
Mme Mireille VAUR

Elle a ensuite proclamé élus suppléants les quatre autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation, à savoir :

M. Michel GASC
Mme Dominique FERRIÈRE
M. Pierre MAZURIER
Mme Isabelle VILAS

3 - Indemnité des Elus - Modalités d'attribution de l'enveloppe indemnitaire

(Annule et remplace la délibération du 15 juin 2020)

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 25 mai 2020, a fixé à six le nombre d'adjoints.

Elle informe les élus que, par arrêté municipal en date du 26 mai 2020, elle a confié une délégation à chacun d'entre eux comme suit :

- Thierry MALLÉ – Adjoint délégué aux travaux
- Lydie PICARONIE – Adjointe déléguée à l'Enfance, au Social, à la solidarité et au handicap
- Jean-Pierre CASSAGNES – Adjoint délégué aux finances, à l'achat public et la maîtrise du budget
- Myriam DELARUE – Adjointe déléguée au sport, aux associations et aux entreprises
- Joël LOUP – Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité civile et à la sécurité des données
- Dominique FERRIERE – Adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et au cadre de vie

Elle indique qu'elle a confié également, ce même jour, par arrêté, une délégation à :

- Gilbert ROCHE conseiller municipal, délégué aux travaux en régie
- Michel GASC, conseiller municipal, délégué à la tranquillité publique
- Thierry STEFANON, conseiller municipal, délégué aux associations, à la vie des quartiers et au marché de plein vent

Concernant le montant des indemnités elle rappelle les règles légales :

- Conformément à l'article L.2123-23 du CGCT, l'enveloppe indemnitaire maximale est de 51.6 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le maire et de 19.8% pour chaque adjoint.
- Conformément à l'article L.2123-24-1 III du Code Général des collectivités territoriales, l'enveloppe globale ne peut être dépassée. Elle peut être par contre partagée avec des conseillers municipaux délégués.

En conséquence, elle propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats, aux taux suivants :

Maire : 40 % au lieu de 51.6 %

Adjoints : 18.70 % au lieu de 19.80 %

Conseiller municipal délégué : 6 %,

Taux en pourcentage de l'indice terminal, confor-

mément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve les pourcentages proposés par Madame le Maire,

-DIT que les indemnités de fonction seront versées à compter du 26 mai 2020, date des arrêtés de délégations données par Madame le Maire aux adjoints et aux conseillers délégués

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal

Annexe à la délibération n° 2020/04/11

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

	Taux maximum	Montant maximum	Taux appliqué	Montant appliqué
<i>Indemnité Maire</i>				
Anne-Marie ROSÉ	51.60%	2 006.93 €	40.00%	1555.76
<i>Indemnité Adjoints (6)</i>				
MALLÉ Thierry	19.80%	770.10 €	18.70%	727.32 €
PICARONIE Lydie	19.80%	770.10 €	18.70%	727.32 €
CASSAGNES Jean-Pierre	19.80%	770.10 €	18.70%	727.32 €
DELARUE Myriam	19.80%	770.10 €	18.70%	727.32 €
LOUP Joël	19.80%	770.10 €	18.70%	727.32 €
FERRIERE Dominique	19.80%	770.10 €	18.70%	727.32 €
<i>Indemnité Conseillers municipaux (1)</i>				
ROCHE Gilbert	6.00%	233.36 €	6.00%	233.36 €
GASC Michel	6.00%	233.36 €	6.00%	233.36 €
STEFANON Thierry	6.00%	233.36 €	6.00%	233.36 €
Enveloppe indemnitaire :	6 627.53 €		Total Indemnités :	6 619.75 €

4 - Demande de subvention DETR

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances, propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès de l'État, dans le cadre de la DETR :

D'une part,

- Pour l'achat de mobilier complémentaire pour la nouvelle école

D'autre part, pour les travaux et l'achat de mobilier :

- À l'école maternelle : installation d'une porte de secours dans la classe n° 3 ainsi que changement de mobilier de cette classe, mise en peinture d'un mur et d'une murette, pour uniformiser l'aspect ancien des nouveaux bâtiments scolaires.

- À la maison des loisirs et des associations : installation de la fibre pour permettre l'accès à internet dans ces locaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Rayonnages pour local rangement	2 609.50
Équipement local entretien	3 630.00
Mobilier pour le bureau du Directeur	2 534.00
Défibrillateur pour l'école	1 280.82
Mise en peinture d'un mur jonction des 2 écoles	2 052.00
Mise en peinture murette qui donne sur la cour	1 554.00
Création d'une issue de secours classe 3	2 217.45
Mobilier pour la classe 3	3 588.00
Installation de la fibre	3 214.26

MONTANT HT

22 680.03

TVA 20 %

4 536.01

TOTAL TTC

27 216.04

RECETTES

Subvention DETR (50 %)	11 340.02
FCTVA 16,404 %	4 464.52
Commune	11 411.50

TOTAL TTC

27 216.04

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES,

- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR

- CHARGE Madame le Maire de signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La séance est levée à 20h

Votre article dans le prochain Marssac Info de décembre ?

à envoyer avant le
15 novembre 2020
à communication@marssac-sur-tarn.fr

Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris).
Merci de votre compréhension.

Comment s'occuper quand on est confiné ?

Et si vous vous lanciez dans la BD ?

Racontez-nous votre monde d'après

3 catégories pour que chacun puisse participer



Une page 21 x 29.7 (A4)
Couleur ou Noir & blanc

Trois catégories :
jusqu'à 10 ans
10 à 15 ans
15 ans et plus

Toutes les BD reçues



seront publiées sur le site de la Mairie et sur Facebook.

Vos oeuvres sont à déposer à l'accueil de la Mairie.

Important ! Merci d'indi-



quer lisiblement vos nom, prénom, adresse et date de naissance au dos de vos BD.

Date limite de dépôt :
23 décembre 2020

A vos crayons !

Numéros utiles		Coronavirus Covid-19	0 800 130 000
Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
<i>ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</i>		Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Samu Social	115	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Pompiers	18	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Sida Info Service	0800 840 800
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Tabac Info Service	0825 309 310
Alzheimer Info	0811 112 112	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Cancer Info Service	0810 810 821	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Docteur nuit urgence et week end	3966

Numéro d'appel des urgences en Europe : 112

Le 112 ne se substitue ni au 15 (SAMU) ni au 17 (Gendarmerie) ni au 18 (Pompiers), numéros que l'on doit continuer à utiliser pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

En revanche le 112 a vocation à être utilisé par les utilisateurs d'un portable. Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. L'accès au 112 nécessite la présence d'une carte SIM dans le téléphone portable, celle-ci permettant de repérer l'origine de l'appel. Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur mais indiquez à l'opérateur que tout va bien. Si vous raccrochez sans rien dire, il se peut qu'une aide d'urgence soit envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Marssac/Tarn

Samedi 10 octobre

Rando zéro déchet

Samedi 10 octobre, malgré le mauvais temps, plus de 70 Marssacois, de toutes les générations se sont retrouvés pour une matinée de ramassage des déchets sur l'espace public. Les enfants du Conseil Municipal Jeunes, à l'origine de cette 6ème édition, avaient notamment mobilisé les enfants de l'école et leurs familles, ainsi qu'une équipe entière de jeunes du club de foot de Marssac. De son côté, la Commission Cadre de Vie a organisé la participation de la Fédération Départementale de Pêche, dont les bénévoles ont pu nettoyer les berges du Tarn en bateau.

Les restrictions préfectorales liées au COVID ont hélas contraint à annuler le café prévu pour accueillir les participants. Après avoir été équipés (gants, sacs poubelles, dossards, pinces ramasse déchets), les

suite page 18







groupes ont été répartis de manière à couvrir l'ensemble du village, un diagnostic des différentes zones à couvrir ayant été réalisé préalablement. De leur côté, les services de la mairie ont procédé à l'enlèvement d'une décharge sauvage et une caméra y a été installée.

Canettes, capsules, bouteilles en verre, mégots, paquets de cigarettes, boîtes en carton de toutes sortes, ferrailles, polystyrène, plastiques et papiers ont été retirés des trottoirs, espaces publics et fossés. Plus de 200 kg de déchets ont finalement été chargés dans le camion benne de la mairie pour partir en déchèterie et ne pollueront plus nos sols, notre eau et notre nature.

La municipalité tient à remercier toutes celles et ceux qui, malgré le temps maussade, équipés de chaussures de rando, de masque, de gilet fluorescent, ont parcouru en tous sens, les rues, les abords du Tarn, les ronds-points, pour ramasser ce que d'autres jettent...

Et pour toutes celles et ceux qui veulent poursuivre la démarche chez eux et tout au long de l'année, faites le plein d'idées sur le site de l'Ademe <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets>

La durée de «vie» de nos déchets

	Papier toilette	2 à 4 semaines
Journal		6 semaines
	Mouchoir en papier	3 mois
Corde		3 à 14 mois
	Mégot de cigarette	1 à 3 ans
Chewing-gum		5 ans
	Bois peint	13 à 15 ans
Boîte de conserve		50 ans
	Bouteille en plastique	100 à 1 000 ans
Cannette en aluminium		200 à 500 ans
	Couche jetable	400 à 450 ans
Fil de pêche et filet (nylon)		600 ans
	Verre	4 000 ans

Vous nous avez posé la question !

«Pendant le confinement, est ce que je peux amener mes déchets verts à Ranteil ?».

Oui, sans souci. La plateforme de compostage est ouverte à Ranteil. Et vous pouvez vous y rendre en voiture sous condition de vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire. Il vous faudra cocher la case «Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité 1 dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile».

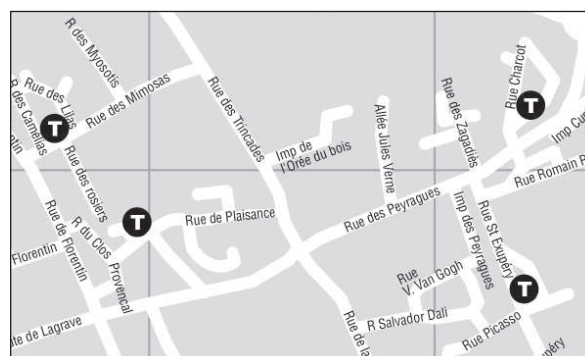
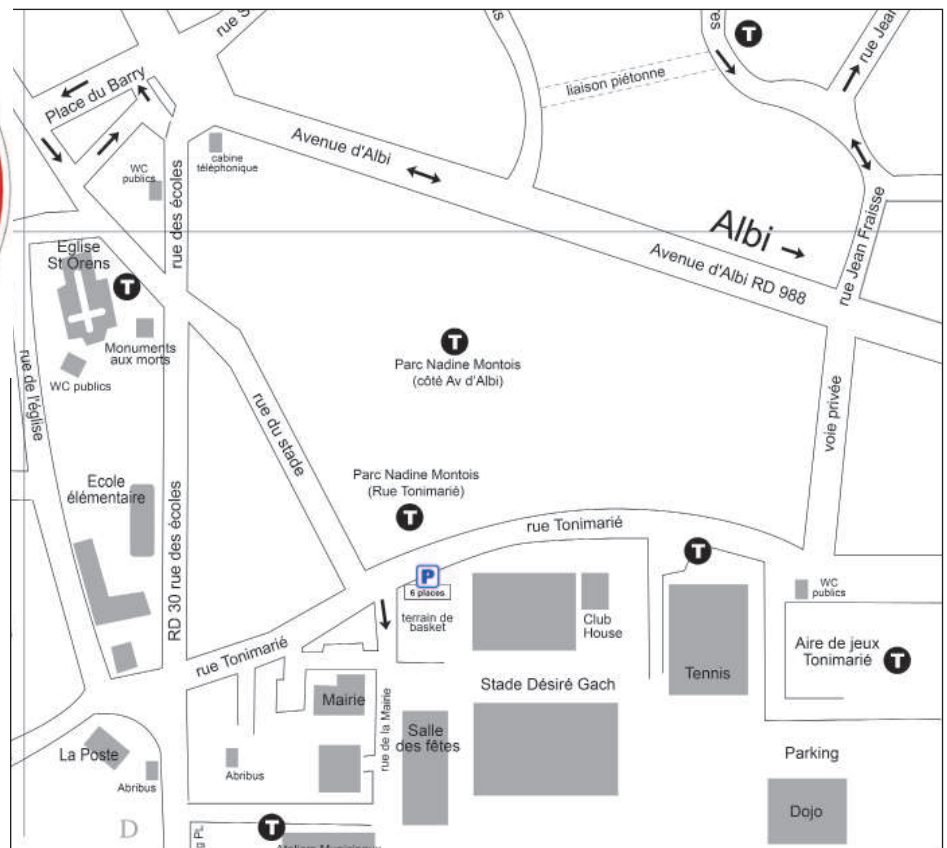
(Source : service de la préfecture)



12 toutounettes à disposition sur votre commune

- Square des Tilleuls
- Eglise (côté Monument aux morts)
- Square J. Jaurès
- Parc Nadine Montois (côté avenue d'Albi)
- Parc Nadine Montois (côté rue Tonimarié)
- Rue Tonimarié (Tennis)
- Aire de jeux Tonimarié
- Rue de la Mairie (ADMR côté Atelier)
- Rue des Mimosas
- Clos provençal (limite rue de Plaisance)
- Rue Charcot
- Rue ST Exupéry

Qu'on se le dise !



PAROLES DE SOIGNANTS

TOUS RESPONSABLES, TOUS ENGAGÉS !

Vous êtes tous concernés !

Le virus circule partout, en ville comme à la campagne. Il atteint toutes les classes d'âge. Nul n'est épargné.

Les jeunes sont aussi parfois atteints de formes graves, et sont de vecteurs de diffusion du virus auprès de leurs proches.

Les services hospitaliers sont **déjà saturés**, des soins sont **déjà déprogrammés** ! Ce n'est pas de lits dont nous manquons mais de soignants.

La déprogrammation a des conséquences graves pour les patients qui nécessitent des soins urgents.

Vous devez tous vous mobiliser pour lutter contre le virus !

Les mesures prises par les pouvoirs publics ne peuvent pas concerner vos espaces privés. Vous seuls chez vous pouvez lutter contre la contamination.

- Même entre amis, en famille, ne pas parler sans masque
- Aérer les pièces
- Se laver les mains sans cesse
- Ne voir qu'un cercle très restreint de proches
- Ne plus se réunir entre amis sans respecter à tout moment les gestes barrières

Soyez tous des ambassadeurs de l'état d'urgence sanitaire !

Soyez tous citoyens actifs, solidaires, responsables.
Pensez à nos malades et à nos emplois.

